



Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

du 23 janvier 2020

La Commission exécutive confédérale salue à nouveau les adhérents, militants, salariés engagés contre le projet du gouvernement de régime unique par points. Elle se félicite de l'initiative et de la conduite de cette mobilisation et de la grève depuis le 5 décembre, dans le cadre d'une large unité d'action syndicale, par la confédération et l'ensemble de ses Fédérations, Unions Départementales et Syndicats.

Alors que le gouvernement prévoit l'examen des deux projets de loi en conseil des ministres le 24 janvier, FO réaffirme son opposition résolue au régime unique par points qui conduira inmanquablement à dégrader les droits à la retraite en termes de niveau de pension et d'âge effectif de départ.

Alors qu'à aucun moment les analyses défendues sans relâche et publiquement par FO n'ont été contredites, la Confédération constate que le gouvernement n'a toujours pas fait connaître d'étude d'impact et de simulations précises et crédibles quant aux conséquences de son projet.

Elle dénonce les détournements de communication présentant un relèvement du minimum de pension comme produit du projet de régime unique par points, alors que les 85 % du SMIC figurent dans la loi depuis 2003 et auraient dû être atteints dès 2008. Elle rappelle que c'est ce gouvernement qui a désindexé les pensions de base en 2019 et qui refuse tout relèvement significatif du SMIC (lui substituant la prime d'activité qui ne sera pas prise en compte pour la pension minimum).

Elle constate que le discours porté par le gouvernement est clairement celui d'une réforme conduisant à reculer de fait l'âge de la retraite au-delà même de 64 ans, pour aller à terme jusqu'à 67 ans. Comme avait mis en garde FO, le régime unique par points conduit en réalité à un âge pivot permanent dans le cadre d'un système de retraite de type compte notionnel (chaque salarié constituant un capital de points dans un compte individuel ce qui conduirait à « 66 millions d'âge pivot » !).

La Confédération FO n'est nullement dupe de l'opération de retrait temporaire de l'âge pivot contre d'autres mesures de financement, sachant qu'il ne s'agit que d'une mesure additionnelle ajoutée récemment pour entrer en vigueur dès 2022 dans le cadre du système actuel de retraite afin de compenser le recul à la génération 1975 de l'application du futur régime. Le projet de loi prévoit bien un âge d'équilibre à terme, dont on comprend aujourd'hui qu'il ira au-delà de 64 ans. Aussi FO n'acceptera pas que les dispositions proposées conduisent à spolier les droits acquis des salariés (réserves des régimes existants, détournement du Fonds de réserves des retraites ou des cotisations ATMP ou logement). FO s'exprimera et agira librement et en toute indépendance pour défendre les intérêts des salariés. La Confédération FO continuera de rendre compte systématiquement des débats et bien sûr de ses analyses et positions.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

www.force-ouvriere.fr

SIRET : 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z



La Commission exécutive réaffirme la nécessité de maintenir et d'exprimer le refus du projet de régime unique par point qui doit être retiré pour que s'ouvrent de véritables négociations sur les sujets qu'elle a mis à l'ordre du jour depuis des mois concernant l'augmentation des salaires, l'égalité salariale femme homme, l'élimination de la précarité et des emplois sous rémunérés, l'emploi des jeunes et des séniors. La réponse à cette crise sociale ne peut pas être une répression à l'égard de nos camarades qui contestent ce projet.

La Commission exécutive appelle à poursuivre la mobilisation engagée par la grève depuis le 5 décembre dans le cadre des assemblées générales des salariés dans toutes les entreprises, services et administrations.

